Satisfaire à l’obligation de formation des conducteurs de taxi

Référence : FPROSER003

Thématique : Me former aux métiers de services

FORMATION AUX METIERS DE SERVICES

Taux de satisfaction 2025 : 99%
100% des stagiaires se déclarent satisfaits
concernant la possibilité de mettre en œuvre les connaissances acquises en formation dans leur activité

« Satisfaire à l’obligation de formation continue des conducteurs de taxi – formation RECYCLAGE. »

Objectifs

- Satisfaire à l’obligation de suivi d’un stage de formation continue tous les 5 ans et en conformité avec la réglementation définie dans l’article R. 3120-8-2 du code des transports

Public

- Conducteurs de taxi

Contenu

Droit du transport public particuliers de personnes

- L’organisation du T3P en France (taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues)
- La réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

Réglementation spécifique taxi

- La réglementation nationale des conducteurs de taxis : définition, historique, évolutions législatives
- Le Certificat de Capacité Professionnel de Conducteur de Taxi
- La carte professionnelle de Conducteur de Taxi
- L’autorisation de stationnement - les statuts des conducteurs
- L’exécution du service - le véhicule et son équipement - la course
- Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation - les voies et délais de recours
- Le TAP : Transport Assis Professionnalisé : connaître le système conventionnel sur lequel repose une partie du travail de nombreux taxis - le transport de personnes pris en charge par les organismes d'assurance maladie

Sécurité routière

- Obligation en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Mécanisme du permis à points
- Règles du code de la route : signalisation - règles de conduite - comportement du conducteur
- Règles d'éco-conduite
- Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- Règles de sécurité concernant le téléphone
- Règles de rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
- Sanctions des infractions au code de la route
- Réglementation du permis de conduire

Prévention et secours civiques

- les risques psycho sociaux

Prérequis

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

Méthodes mobilisées

- Formation en présentiel
- Apports théoriques, exercices, QCM
- Remise d'un support pédagogique

Moyens mobilisés

- Salle de formation avec accès Internet et équipée selon les besoins : vidéo projecteur et/ou ENI et/ou tableau blanc et/ou paper-board, support d'animation et technique

Délais et modalités d'accès

- Sur dossier d'inscription toute l'année.
- 2 à 3 sessions par an en avril-mai et octobre-novembre.
- Places limitées pour chacune des sessions

Modalité d'évaluation

- Evaluation des acquis en début et fin de formation
- Une attestation du suivi de formation, valable 5 ans, est remise à chaque stagiaire ayant effectué la formation dans son intégralité
- Une autorisation d'exercice est ensuite délivrée par le préfet du département
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires

Durée

- 2 jours en présentiel (14 heures)

Lieux de formation

- ANGERS, CMA Formation, 3 rue Darwin
- LAVAL, CMA Formation, 39 avenue de Chanzy
- LE MANS, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 5 cour Etienne-Jules MAREY

Tarif public

- 300 € nets de taxe
- Salariés, possibilité de prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences
- Chefs d’entreprises artisanales prise en charge possible par le FAFCEA

Accessibilité

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation

Nous contacter



Chambre de Métiers et de l’Artisanat des Pays de la Loire

Siret : 130 020 688 00011

Code APE : 9411Z

Date de mise à jour : 20 mars 2026

Délivré par:

- Le Mans (CMA72 formation continue) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- CMA Pays de la Loire (siège régional) : 6, boulevard des Pâtureaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
- Laval, CMA Formation Site Chanzy (53) : 39, avenue Chanzy - 53000 LAVAL
- Angers, CMA Formation (49) : 3, rue Darwin - CS 80806 - 49008 ANGERS CEDEX 01

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur “Être rappelé pour en savoir plus” depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- CHEF(FE) D'ENTREPRISE - contact
- AUTRE PUBLIC - contact